

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 24

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA

Membres ayant donné pouvoir : 14

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

Membres absents: 5

Mme Marion CARRIER, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Jean-Baptiste DOZOLME, Monsieur Roger MAZANA

Délibération n°20241003DEL26

AFFAIRES CIVILES**Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon - Rapport annuel du délégataire****RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion déléguée du service extérieur des pompes funèbres de la Société Publique Locale (SPL) "Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon" et conformément à l'article 30 du contrat de délégation, le délégataire présente un rapport annuel exposant le bilan de la gestion déléguée.

Compte tenu des éléments de comptabilité analytique présentés dans le rapport d'activité global 2023, il ressort que l'agence funéraire de Bron dispose :

- d'un résultat net d'exploitation (RNE) déficitaire de – 33 648 €, (frais de siège de 47 602 € imputés au RNE bénéficiaire de 13 954 €),

soit : + 3,5 % par rapport à 2022, soit +1 151 € de déficit.

- d'un chiffre d'affaires (CA) de 230 714 €,

soit : + 25,3 % par rapport à 2022 (CA de 2022 = 184 043 €).

Concrètement, en termes d'activité, l'agence de Bron a organisé 62 funérailles (+ 5 par rapport à 2022), ce qui représente environ 5 % du total des 1 269 funérailles organisées par le Pôle Funéraire Public en 2023.

Le rapport d'activité global 2023 indique également que le Pôle Funéraire Public a officiellement accédé à la certification NF EN1507 et NF 407, services funéraires et organisation des obsèques. Dès lors, depuis le 19 juillet 2023, l'entreprise peut utiliser la marque "NF SERVICE" dans sa communication commerciale.

Enfin, l'enquête de satisfaction client issue de l'audit nécessaire à la certification NF SERVICE, fait ressortir un taux de 92,5 % de satisfaction et une note de recommandation de 9,1/10 pour l'année 2023.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du délégataire ci-annexé, relatif à la délégation du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD